Compte rendu de réunion
Édité le 19/10/26

Date réunion : 14/10/2026

Bilan de l'action « gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide »

Date	Lieu	Animée par
14/10/2026 10h à 11h30	Chiddes Salle des fêtes attenante à la mairie	Nancy SAVOYE Marianne SCHÄFER

Participants :

NOM	Prénom	Organisme	Fonction
SCHÄFER	Marianne	PNRM – Accord de Territoire Aron-Cressonne	Animatrice de l'AdTAC
VIDEMONT	Apolline	PNRM – Accord de Territoire Aron-Cressonne	Animatrice de l'AdTAC
MERCUZOT	Alix	PNRM – Accord de Territoire Aron-Cressonne	Animateur de l'AdTAC
DULAC	Florine	PNRM – N2000	Animatrice du site N2000 Sud Morvan « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »
FAUCHEUX	Océane	PNRM	Stagiaire
SAVOYE	Nancy	Cabinet Vétérinaire – Clinique Monestoy à Epinac	Vétérinaire, membre de la commission de parasitologie de la SNGTV
RIFFET	Cécile	Plumes de mouton	Agricultrice éleveuse ovine
DUFOUR	Yohann	Ferme des Terres Chaudes	Agriculteur ovin et VP Agriculture au PNRM
DAGOUNEAU	Christophe	Chambre d'Agriculture de la Nièvre	Conseiller élevage bovins
COTTIN	David	-	Retraité – ancien éleveur
VAN DAMME	Dominique	Clinique Vétérinaire du Val d'Aron	Vétérinaire ayant suivi l'accompagnement
D'ÉTÉ	Dominique	Exploitation à Semelay	Exploitant et GABNI
PERRELLE	Léa	-	Stagiaire en BPREA
BOUDIER	Salomé	LPO BFC	Chargée d'études
TRIMOULINARD	Alexis	PNRM	Chargé de mission agriculture
VILLETTE	Bernard	GAEC VILLETTE Bernard et Elodie	Eleveur bovin
VILLETTE	Elodie	GAEC VILLETTE Bernard et Elodie	Eleveuse bovine
SALVÉ	Philippe	Clinique vétérinaire des Portes du Morvan	Vétérinaire ayant suivi l'accompagnement

1. Ordre du jour

Cette réunion avait pour objectif de dresser le bilan de l'action « Gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide » menée en 2025 par l'Accord de Territoire Aron-Cressonne, en partenariat avec la vétérinaire Nancy Savoye. Elle visait également à recueillir les retours d'expérience des vétérinaires et éleveurs impliqués dans la démarche, afin d'identifier les facteurs de réussite, les freins rencontrés ainsi que les leviers associés.

Une présentation d'un accompagnement « haies » de la LPO a été intégrée à la fin de la réunion.

Une session de réflexion a ensuite réuni la cellule d'animation Aron-Cressonne et Nancy Savoye pour définir les perspectives de cette action, en amont de l'élaboration de la future stratégie de l'Accord de Territoire.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1 – Pourquoi et comment minimiser l'impact des traitements antiparasitaires ? Et rappel des enjeux

2 – Retours d'expériences des agriculteurs et vétérinaires ayant suivi l'accompagnement

3 – Bilan et perspectives de l'accompagnement

La réunion a été ouverte par Marianne Schäfer, animatrice de l'Accord de Territoire Aron-Cressonne.
Un tour de table a été initié à la suite.

2. Présentation (en PJ, le PowerPoint présenté)

La première partie de la réunion a été animée par Marianne Schäfer, qui a rappelé le contexte de cette action en présentant l'historique de la démarche ainsi que l'Accord de Territoire Aron-Cressonne (périmètre d'intervention, actions menées et financements mobilisés).

Nancy Savoye a ensuite présenté le cœur du sujet et les enjeux associés, à savoir **l'écotoxicité** et les **résistances aux antiparasitaires**. L'objectif était de promouvoir une approche raisonnée des traitements, privilégiant une administration ciblée aux animaux concernés plutôt qu'une systématisation des traitements.

Un bilan de l'accompagnement mené depuis mars 2025 a été dressé, détaillant les actions mises en place, les facteurs de réussite, les freins rencontrés ainsi que les enseignements retenus pour la suite.



Figure 1: Photographie prise lors de la réunion du 14 octobre 2026

Dispositif et modalités de suivi

Le dispositif repose sur un trinôme associant l'éleveur, son vétérinaire traitant et l'expertise de Nancy Savoye, avec l'appui du Contrat de Rivière tout au long des différentes phases.

Le suivi est calé sur le calendrier de pâturage :

- Une visite préparatoire au lâcher, comprenant différentes analyses (printemps)
- Une surveillance durant la période de pâturage (été)
- Une visite bilan à la rentrée des animaux en bâtiment, accompagnée d'analyses (début hiver)

En 2025, **trois exploitations ont bénéficié de cet accompagnement**.

Évaluation des progrès

Afin de mesurer les évolutions, une note d'impact a été instaurée selon un système de points, intégrant trois critères :

- La prescription raisonnée (via diagnostic ou évaluation des risques) ;
- Le type de molécule et le mode d'administration ;
- Le respect des précautions d'emploi.

Les exploitations suivies ont toutes montré des améliorations significatives, avec une diminution de la note globale de 13 à 5 points, traduisant une réduction de l'impact environnemental de leur gestion parasitaire.

Bilan qualitatif

Les **points positifs** relevés concernent :

✓ Le travail en partenariat entre l'éleveur et le vétérinaire

✓ L'anticipation des risques plutôt que des réactions dans l'urgence

✓ L'autonomie de l'éleveur dans ses prises de décision de traitement, appuyée par les résultats d'analyses (coprologies et sanguines).

Les **freins** identifiés sont :

✗ Le surcoût financier pour l'exploitant

✗ Une expérimentation trop courte : une saison supplémentaire aurait été nécessaire pour consolider les acquis.

3. Questions/remarques

Les sujets qui ont soulevé des points d'interrogations ou d'attentions sont les suivants :

• Gestion raisonnée du parasitisme et approche écotoxicologique :

M. VILLETTE, éleveur, s'interroge sur la pertinence de laisser des animaux non traités contre l'ensemble des parasites, notamment concernant la grande douve contrairement aux strongles, pour lesquels on accepte une légère infestation.

Mme SAVOYE, vétérinaire, précise qu'il est acquis qu'on ne recherche pas l'absence totale de parasites mais un équilibre parasitaire. **L'écotoxicité ne constitue pas un argument pour ne pas traiter un animal nécessitant un traitement.** Il convient de s'interroger sur les répercussions cliniques ou subcliniques au niveau de l'animal individuel et des objectifs de production. Une petite charge parasitaire (grande douve) est acceptable selon les retours de congrès parasitaires, et le risque écotoxique peut être limité en traitant à la rentrée des animaux en bâtiment.

M. VILLETTE signale que la petite douve est de plus en plus présente, qu'elle n'est pas détectable par voie sanguine et que la coprologie est peu utile dans ce cas précis.

Mme SAVOYE indique que le pouvoir pathogène de la petite douve sur les bovins est peu développé.

• Difficulté de mise en œuvre et communication :

M. DUFOUR, éleveur caprin et VP agriculture au PNRM, souligne que le parasitisme représente un coût financier et que la contention est difficile, ce qui constitue un risque pour l'éleveur. Il relève que le parasitisme est souvent subi et non anticipé ce qui rend l'argument environnemental (écotoxicité) non prioritaire. Il s'interroge donc sur la manière de vulgariser ces enjeux sans aborder le sujet par la négative, le reproche ou la contrainte pour fédérer un maximum d'éleveurs autour de la problématique.

Mme SAVOYE explique que la gestion du parasitisme relève soit d'une approche curative (animal malade) soit d'une approche préventive pour diminuer la fréquence des traitements, ce qui implique de faire

évoluer les pratiques vers une gestion raisonnée. Mais qu'il est effectivement important de revoir la communication autour de l'action.

• Représentativité des exploitations :
Mme RIFFET, éleveuse ovine, s'interroge sur le biais induit par l'absence de troupeaux en plaine intégrale dans l'étude.
Mme SAVOYE confirme qu'aucun troupeau en plaine intégrale n'est concerné par l'étude et que la gestion du parasitisme est différente dans ces cas.

• Retour d'expérience 1 :
M. SALVÉ, vétérinaire, témoigne de la mise en place d'une série de coprologies sur l'exploitation de son client M. COTTIN. Il indique que l'éleveur recherchait la performance à tout prix et préférait prendre la garantie de traiter plutôt que d'avoir le réflexe de réaliser des coprologies. Cette démarche a tout de même permis un changement de molécules pour les veaux, mais a engendré une charge de travail supplémentaire pour l'éleveur et un coût financier plus important. Il précise que souvent un seul éleveur gère un gros troupeau, l'ajout d'une contrainte est difficile à intégrer dans ces cas-là. Le bilan de cette démarche montre une absence de baisse de performances, une contrainte main-d'œuvre légèrement supérieure et un coût financier plus élevé, sans souhait pour l'éleveur de poursuivre dans cette voie à l'avenir.

• Retour d'expérience 2 :
M. VILLETTE, éleveur, s'interroge sur l'utilisation des bolus (traitement en continu) et leur impact sur le développement de l'immunité contre les strongles.
Il détaille ensuite ses pratiques actuelles : coprologies déjà mises en place sur l'exploitation, notamment en entrée d'hiver (sur tous les animaux) et traitement de l'ensemble du lot selon les résultats d'analyses. En hiver, traitement contre les douves et les paramphistomes avec une attente de 5 semaines, mais sans traitement ultérieur. Au pâturage, traitement des veaux de l'année selon les résultats de coprologie du mois d'août ainsi que des génisses. Des prises de sang sont également réalisées.

• Impact environnemental, résidus médicamenteux et qualité de l'eau :
M. VAN DAMME, vétérinaire, témoigne d'une prise de conscience sur l'impact des cours d'eau et points d'eau. Il indique qu'il n'y a pas eu de changement radical dans la façon de faire, mais un léger ajustement au niveau du calendrier et une prise de conscience de l'impact environnemental.
Mme SAVOYE rappelle que de nombreux éléments sont déjà intégrés dans les RCP (Résumés des Caractéristiques du Produit) des médicaments vétérinaires et précise surtout qu'il est nécessaire de changer de parcelle lorsqu'elle comporte un cours d'eau pour le traitement, et que la coccidiose doit être traitée si elle est détectée aux coprologies car elle induit une baisse d'immunité.
Mme RIFFET s'interroge sur le délai à respecter entre le traitement et la mise à l'herbe.
Mme SAVOYE précise que ce délai dépend des molécules utilisées : pour l'ivermectine, des résidus sont encore retrouvés 60 jours après le traitement. En équin, il est conseillé de ramasser les crottins 3 à 5 jours après les traitements pour limiter la persistance dans l'environnement. La destruction des molécules se fait par la chaleur, les UV et le temps. Concernant la dégradation dans l'eau, les connaissances scientifiques sont limitées.
Mme SAVOYE évoque la 6e crise de la biodiversité, dont les causes incluent la disparition des haies et des prairies, l'agriculture intensive, les pollutions diffuses, les PFAS, les EEE, le changement climatique et les résidus de médicaments vétérinaires.
M. DUFOUR souligne que dans les zones rurales, les captages de sources ne bénéficient pas de traitement de l'eau, ce qui pose la question de la pollution de l'eau potable. Il insiste sur la nécessité de tenir compte de ces zones rurales, d'intégrer le raisonnement de l'eau potable et d'anticiper avec un traitement UV.
Mme SAVOYE confirme qu'une vulgarisation de ces enjeux est nécessaire.

• Stratégie de communication et vulgarisation :
M. DUFOUR propose de trouver la bonne porte d'entrée, de ne pas stigmatiser une profession déjà en

souffrance et de passer par la connaissance.
M. VILLETTE suggère que le soutien économique constitue une bonne porte d'entrée pour mobiliser les éleveurs.
M. DOMINIQUE estime nécessaire d'avoir les « sachants », c'est-à-dire les vétérinaires, présents dans ces réunions. Il souligne que le Parc [naturel régional] est perçu comme écologiste et qu'il faut garder le couplage avec les vétérinaires, car l'écologie et l'agriculture sont trop souvent opposées.
Mme RIFFET propose de passer la communication par les vétérinaires.
M. PHILIPPE suggère un cycle de 3 ans pour permettre à l'éleveur de prendre l'habitude des nouvelles pratiques et de constater les résultats.
Mme SAVOYE fixe comme objectif d'amener agriculteurs et vétérinaires à se poser des questions et à acquérir une confiance mutuelle.
M. DUFOUR recommande de multiplier cette action en ciblant des personnes référentes au sein de groupes de CUMA ou de dynamiques collectives qui peuvent servir d'exemple, pas forcément les agriculteurs les plus pertinents en termes de résultats techniques, mais surtout pour la communication et l'effet d'entraînement.

4. Intervention LPO BFC – accompagnement « haies » (en PJ, le PowerPoint présenté)

En fin de réunion, Salomé Boudier, représentante de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Bourgogne-Franche-Comté, est intervenue pour présenter un dispositif d'accompagnement destiné aux agriculteurs en faveur de la conservation de la pie-grièche à tête rousse. Cette espèce protégée et rare bénéficie d'un Plan National d'Action (PNA) et privilégie les habitats en mosaïque composés de haies arborées et d'arbres isolés qui lui servent de zones de reproduction et de perchoirs, associés à des pâturages et des prairies de fauche où elle trouve sa nourriture. Ses principales menaces sont la perte de ses habitats et la diminution de ses ressources alimentaires, à savoir les insectes et notamment les insectes coprophages. Afin de favoriser la préservation de cette espèce, la LPO propose aux agriculteurs volontaires un accompagnement comprenant notamment des diagnostics de haies et des conseils d'entretien adaptés ainsi que des plantations de haies, financées en partie par des fonds publics. Pour bénéficier de ce dispositif, les agriculteurs intéressés sont invités à contacter directement la LPO Bourgogne-Franche-Comté.

- Salomé BOUDIER – salome.boudier@lpo.fr
- Cecile DETROIT – 06 03 05 11 99 – cecile.detroit@lpo.fr

La LPO Bourgogne-Franche-Comté organise également une journée évènement intitulée « Des paysans et des pie-grièches », qui se tiendra le 28 octobre à Chiddes et dont la matinée sera consacrée à une plantation de haie aux Jardins de Mirloup, sur inscription. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger autour des enjeux de cohabitation entre agriculture et préservation de cette espèce emblématique (programme détaillé en annexe).

5. Conclusion

L'action « Gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide » menée en 2025 par l'Accord de Territoire Aron-Cressonne, en partenariat avec Nancy Savoye, a démontré son **efficacité** auprès des trois exploitations accompagnées. La mise en place du **trinôme éleveur-vétérinaire-expert**, associée à un suivi calé sur le calendrier de pâturage et à une évaluation (amélioration de la note d'impact de 13 à 5 points), a permis de concilier performance zootechnique et réduction de l'impact environnemental. Les retours d'expérience soulignent la pertinence de cette approche partenariale, qui favorise l'autonomie des éleveurs dans leurs décisions de traitement tout en anticipant les risques sanitaires.

Si des freins persistent (surcoût financier et durée d'expérimentation à allonger), les leviers identifiés, notamment le renforcement du dialogue entre agriculteurs et vétérinaires et l'ancrage dans une démarche de progrès sur le long terme, ouvrent des perspectives prometteuses pour la pérennisation et l'élargissement de cette démarche.

Pour poursuivre cette dynamique, nous vous invitons à vous rapprocher de la cellule d'animation Aron-Cressonne pour obtenir toute information sur les suites données à cette action. **Les éleveurs souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur la gestion raisonnée du parasitisme au sein de leur exploitation sont également invités à s'inscrire sur la liste des volontaires.**

Contact de la cellule Aron-Cressonne :
aron.cressonne@parcdumorvan.org
03 86 78 79 00

Annexe : Flyer de présentation de la journée organisée à Chiddes par la LPO

